

Image not found or type unknown



Annulation d'un bon de commande suite a un refus de credit

Par **CANOEN**, le **19/08/2009** à **11:07**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande le 27 août 2009 pour une voiture de démonstration.
Le vendeur m'a demandé un chèque de caution de 1 000 €.

J'avais besoin de ce document pour une demande de crédit auprès d'un organisme financier.

Le 19 août 2009 j'ai reçu un avis défavorable pour le crédit.

Est-ce que je peux récupérer mon chèque

Teddy CANOEN

Par **Tisuisse**, le **19/08/2009** à **12:50**

Bonjour,

Merci de refaire votre message sans écrire en majuscules. Les majuscules sont réservées à ceux qui veulent hurler et c'est mal vu sur un forum.